

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 14 octobre 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 8 octobre 2019 s'est réuni le lundi 14 octobre 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GALDIN Nicole, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, ANGELY Lydie, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, COUZINEAU Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, MAHIEU Anne, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, FIGUÈS Fatima, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : BALLEREAU Marie-Catherine, MAURIN Patrick, BORDERIE Sophie, BRETAGNE Karine,

Pouvoirs : de BALLEREAU Marie-Catherine à MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick à MAHIEU Anne, de BRETAGNE Karine à CAMPS Brigitte, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël

F.18

Nouveau plan de financement prévisionnel concernant la construction du Terrain Synthétique sur la Plaine des Sports de Michelon – Modification de la délibération n° 2019-C-21

Lors de la séance plénière du 25 juin dernier, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, par délibération, a privilégié 2 critères majeurs et essentiels pour la construction et la rénovation des terrains synthétiques, à savoir :

- La prise en compte de l'aspect environnemental
- Le respect de la santé publique

De plus, sur chaque projet retenu, un double soutien financier est possible (Conseil Régional Nouvelle Aquitaine 200 000 € maximum, et la Fédération Française de Football via la Ligue Nouvelle Aquitaine Football 200 000 € maximum).

Notre commune, maître d'ouvrage de l'équipement a décidé de suivre scrupuleusement les préconisations et les recommandations de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le choix d'utiliser les granulats de pneus recyclés encapsulés, initialement retenu par la commune est désormais abandonné.

Le remplissage du futur terrain bénéficiera donc d'une technique nouvelle, à valeur environnementale renforcée (liège, coco liège, olive).

Un nouvel estimatif financier a été produit par la maîtrise d'œuvre « Woodstock Paysage », avec un dossier de consultation pour les entreprises, modifié et retravaillé en conséquence.

Un nouvel appel d'offres sera donc lancé prochainement afin de déterminer le choix du constructeur.

Les travaux seront effectués à partir du 1^{er} mars 2020.

Ci-dessous le nouveau tableau de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (HT)

DEPENSES		RECETTES	
Travaux préparatoires	8 000.00 €	Subvention auprès du Conseil Régional d'Aquitaine	200 000.00 €
Terrassements	71 980.00 €		
Assainissement/Bordures/Drainage	42 770.00 €	Subvention auprès de la Fédération Française Football et Ligue de Football Nouvelle Aquitaine	200 000.00 €
Fourniture et mise en place de Matériaux	73 920.00 €		
Gazon synthétique (remplissage liège + couche de souplesse)	295 680.00 €	Autofinancement du Maître d'ouvrage	292 975.00 €
Fourniture et mise en place de clôtures	54 125.00 €		
Aménagements annexes	56 600.00 €		
Eclairage	89 900.00 €		

Total des Dépenses HT	692 975.00 €	Total des Recettes HT	692 975.00 €
TVA (20 %)	138 595.00 €	TVA (20 %)	138 595.00 €
Total des Dépenses TTC	831 570.00 €	Total des Recettes TTC	831 570.00 €

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Approuve le nouveau plan de financement présenté ci-dessus

Autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être attribuées pour ce dossier, auprès des différents organismes.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 15 octobre 2019



Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 18/10/2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 18/10/2019



Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET